

Petit-déjeuner de Presse

Mercredi 19 septembre 2007

Rapport et avis du CESR Ile-de-France du 19 septembre 2007

**« Inégalités sociales de santé
en Ile-de-France »**

**Intervention devant la presse de
Jean-Claude Boucherat,
Président du Conseil économique et social régional
d'Ile-de-France**

En France, il est désormais connu de tous que les dépenses de santé ne cessent depuis de nombreuses années de s'envoler. A chaque fois qu'est annoncé le creusement du trou de la Sécurité Sociale, les patients français sont pointés du doigt comme de gourmands avaleurs de pilules...

Et pourtant, le travail que viennent d'accomplir les membres de notre commission de la santé, de la solidarité et des affaires sociales met en lumière un phénomène qui mérite la plus grande attention, celui des inégalités sociales de santé. Car, si certains dénoncent les Français comme des "accros" d'examens, de bilans, de prescriptions, etc., d'autres en revanche, souvent placés dans des conditions de vie précaires, sont bien loin de soigner leur pathologie !

C'est ainsi que selon les derniers chiffres publiés sur la mise en place, le 1^{er} janvier 2005, de l'aide à la complémentaire santé (ACS), destinée à permettre à des personnes aux revenus modestes (mais néanmoins supérieurs au plafond de ressources ouvrant droit à la CMU complémentaire) de bénéficier d'une aide pour acquérir une prestation santé complémentaire auprès d'un opérateur de leur choix, seules

200 000 personnes avaient eu recours à ce dispositif à la fin de l'année 2006, alors que dernier avait été imaginé pour toucher près de 2 millions de personnes.

L'actualité cinématographique au travers de la sortie de « Sicko », la dernière œuvre du remuant cinéaste Michael Moore, met au cœur du débat de société la question de l'accès au système de soins aux Etats-Unis (45 millions d'Américains n'ont aucune couverture maladie) et la qualité de ce dernier. Cette une question sur laquelle le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France réfléchit depuis bien longtemps.

En mai 1993, Norbert Scagliola de l'Ordre national des pharmaciens s'était intéressé à ces questions au travers du rapport sur « L'hospitalisation en Ile-de-France » ;

En octobre 2003, Olivier Aynaud, le secrétaire général de l'Union nationale des professions libérales, était le rapporteur d'un texte sur « L'éducation pour la santé : une politique de prévention en Ile-de-France » ;

En mars 2006, la commission de la santé, de la solidarité et des affaires sociales travaillait avec Michel Langlois sur « Le Schéma régional d'organisation sanitaire de 3^{ème} génération », le fameux SROS 3.

Comme vous le démontreront avec brio le professeur Atlan et Francis Mathey, la Région peut contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé même s'il ne s'agit pas pour elle de compétences premières. En effet, outre son rôle dans le système de formation, la Région intervient fortement sur les questions sociales, sur celle de l'amélioration des conditions de vie ainsi que dans les domaines de la ville, du logement, de l'habitat, de l'environnement ou encore de l'éducation. Autant de secteurs d'intervention qui vous le verrez avec notre rapporteur dans quelques instants, ont un impact direct sur ces inégalités sociales face à la santé.

« *Mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et malade* » dit un dicton populaire. Cette expression du bon sens populaire est par malheur, également partagé par les Franciliens...

C'est pourquoi, le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France qui a vocation à éclairer les décisions devant être prises par les élus régionaux a avancé des recommandations pour réduire, par l'intermédiaire des interventions régionales, cette autre fracture sociale que sont les inégalités sociales de santé.

N'oublions pas que le Code général des collectivités territoriales stipule, dans son article L4211-1 que la Région « *a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat, de contribuer au développement économique, social et culturel de la région par : 1° Toutes études intéressant le développement régional ; 2° Toutes propositions tendant à coordonner et à rationaliser les choix des investissements à réaliser par les collectivités publiques ; 3° La participation volontaire au financement d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct ; ... »*

Cette mission peut naturellement s'appliquer aux problèmes de santé.

Avant de céder respectivement la parole à Guy Atlan, le rapporteur de la commission santé, solidarité et affaires sociales qui va vous résumer brièvement son excellent travail et à Francis Mathey, le président de cette même commission, qui vous dévoilera le contenu des propositions et recommandations formulées dans l'avis que sera amené à voter notre assemblée cet après-midi, je voudrai vous annoncer que nous nous retrouverons à 3 reprises ces prochaines semaines :

Tout d'abord **le mercredi 17 octobre au matin**, pour un nouveau petit-déjeuner autour des perspectives d'évolution du rôle et des compétences du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Cette rencontre sera suivi le même jour, d'un déjeuner autour de Jean Kieffer et Patrick Aracil, de la commission de l'action européenne et internationale qui vous exposeront le contenu du rapport sur le développement de la coopération décentralisée de la Région Ile-de-France avec les pays du groupe BRIC, c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine et même le Mexique ;

Enfin, à la veille de la fin de cette mandature 2001-2007, le CESR sera heureux de vous convier, **le mardi 23 octobre, à 12h30**, à un déjeuner de présentation du bilan de demi-mandature, 2004-2007, du CESR Ile-de-France. Ce sera pour vous l'occasion de m'interroger sur le renouvellement de notre assemblée dont le mandat expire au 31 octobre...

Merci de votre attention et je cède immédiatement la parole au professeur Guy Atlan.